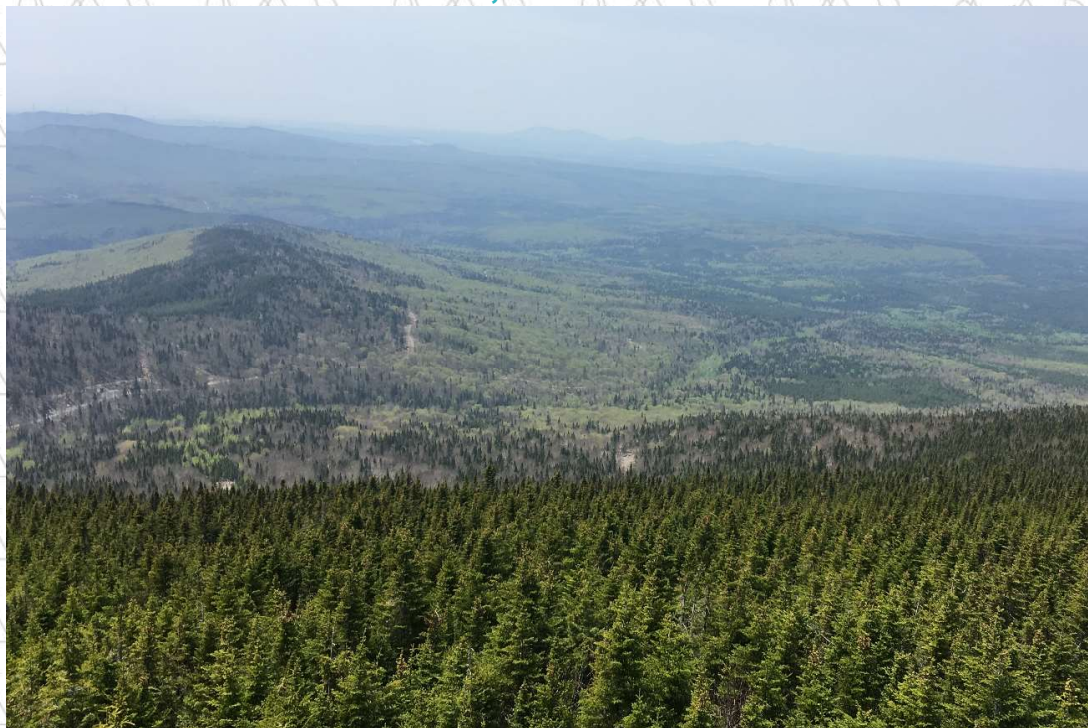


RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2018-2023

Estrie (UA 051-51)

Direction générale du secteur métropolitain et sud
DU 1^{ER} JUIN AU 25 JUIN 2020

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



Remerciements

Nous tenons à remercier la MRC du Haut-Saint-François pour son implication dans l'organisation des consultations publiques ainsi que les membres de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Estrie (TGIRT) pour leur apport au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO).

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur métropolitain et sud
Direction de la gestion des forêts
35, rue de Port-Royal Est, bureau 4.50
Montréal (Québec) H3L 3T1
Téléphone : 514 873-2140
Télécopieur : 514 873-8983

Courriel : estrie.foret@mffp.gouv.qc.ca

Rédaction

Francis Chabot, ingénieur forestier
Chantal Dubuc, coordonnatrice en géomatique
Eric Jaccard, chef de l'Unité de gestion de l'Estrie
Sylvain Roy, biologiste

Révision linguistique

Mélanie Bergeron

Photographie de la page couverture :

Manon Ayotte

© gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

2020

Table des matières

Contexte	IV
Déroulement et objectif de la consultation régionale du PAFIO	IV
Objectifs de la consultation publique.....	V
Unité d'aménagement visée par la consultation publique	1
Principaux commentaires reçus et réponse du Ministère	2
Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires.....	2
Principaux commentaires reçus	2
Conclusion	2
Annexe 1- Composition de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire....	3

Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité d'élaborer des plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFIO) et tactiques (PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

Par conséquent, le Ministère a mandaté la MRC du Haut-Saint-François pour organiser une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'unité d'aménagement (UA) 051-51 située sur le territoire public de l'Estrie.

Déroulement et objectif de la consultation régionale du PAFIO

La consultation publique s'est tenue du 1^{er} juin au 25 juin 2020. Durant cette période, la population a été invitée à émettre des commentaires sur les chantiers ajoutés au PAFIO de l'UA 051-51, plus particulièrement sur les points suivants :

1. La localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.
2. Les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés (travaux commerciaux et non commerciaux).
3. La fermeture de chemins.

Note : Par « travaux commerciaux » on entend tous les travaux impliquant de la récolte de bois. Par « travaux non commerciaux » on entend les travaux qui font suite à la coupe et qui ont pour but de remettre en production des territoires forestiers. Cela peut comprendre la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération et de l'éclaircie précommerciale.

Afin de réaliser la consultation publique, le Ministère a élaboré et mis en ligne une carte interactive permettant de visualiser le PAFIO faisant l'objet de la consultation publique. Cet outil permet d'afficher plusieurs autres informations géographiques de contexte, et ce, à l'échelle désirée par l'internaute. À partir de cette même carte, les participants pouvaient soumettre des commentaires en remplissant le formulaire géoréférencé prévu à cette fin.

Le PAFIO faisant l'objet de la consultation publique était aussi disponible sur rendez-vous, pour consultation sur place, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux bureaux du Ministère suivants :

Unité de gestion de l'Estrie

200, rue Belvédère Nord, bureau 1.05
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
819 820-3190

Bureau de Lac-Mégantic

3804, rue Laval
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A4
819 583-1141

De plus, une rencontre virtuelle a été organisée par la MRC du Haut-Saint-François le 12 juin 2020 dans le but d'informer les personnes intéressées sur le processus de planification forestière ainsi que de présenter les outils disponibles pour prendre part à la consultation publique.

Objectifs de la consultation publique

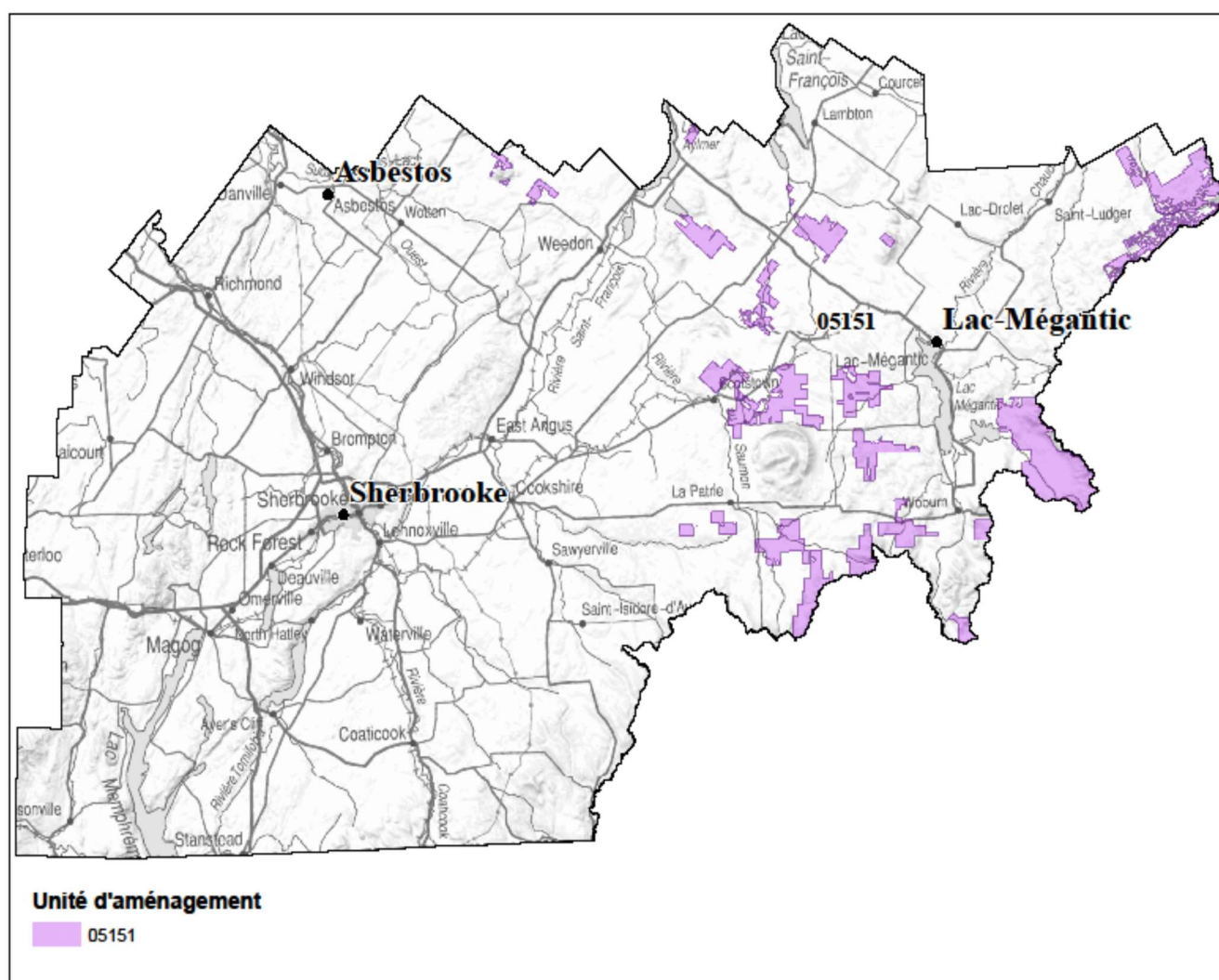
La consultation publique PAFIO 2020 visait à :

- favoriser une meilleure compréhension de la gestion de la forêt publique québécoise dans la population et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population d'émettre des commentaires sur le plan d'aménagement forestier proposé, portant sur les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés, et le cas échéant, permettre au MFFP de les intégrer, lorsque cela est possible;
- concilier les intérêts des différents utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions en fonction des enjeux soulevés.

Unité d'aménagement visée par la consultation publique

L'unité d'aménagement (UA) visée par la consultation publique en Estrie est représentée sur la carte ci-dessous. Il s'agit de l'UA 051-51.

Carte 1 – Unité d'aménagement de l'Estrie



Principaux commentaires reçus et réponses du Ministère

Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le cadre de la consultation publique sur le PAFIO 2020, quatre organismes ont soumis des commentaires par courriel à l'Unité de gestion de l'Estrie ainsi que sur le site Web du MFFP. De plus, les commentaires des personnes qui ont assisté aux séances d'information sont résumés dans le tableau 1 ci-dessous.

Principaux commentaires reçus

Pour le présent rapport, le MFFP présente les principaux commentaires reçus sous forme de tableau. Cette façon de faire facilite le repérage de l'information tout en permettant de réunir les principales préoccupations soulevées par les participants lors de la consultation publique. Elle permet aussi de prendre connaissance des éléments de réponse du MFFP et d'avoir ainsi un aperçu du suivi qui sera effectué, le cas échéant.

PRINCIPAUX COMMENTAIRES REÇUS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2020

Commentaire portant sur	Par	Précisions du Ministère
La protection des lacs, des cours d'eau, des milieux humides, des bandes riveraines, des sols et des paysages. Le contrôle de l'érosion et de la sédimentation lors des travaux forestiers. L'harmonisation des diverses vocations du lac Mégantic et son bassin versant. La mise en place de modalités d'interventions adaptées dans l'objectif de limiter les impacts négatifs sur le lac et son bassin versant.	L'association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM)	La planification et les opérations forestières des interventions en milieu forestier se réfèrent, notamment, au Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) en vigueur depuis 2018 sur les terres du domaine de l'État. Une planification forestière dite « intégrée » permet de recueillir les différents enjeux du milieu et doit tenir compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques liés à la forêt afin d'assurer la protection des différentes ressources du milieu forestier. Elle doit assurer, notamment : • Le maintien ou la reconstitution du couvert forestier. • La protection des milieux forestiers, aquatiques et humides. • La conciliation des diverses activités se déroulant dans les forêts du domaine de l'État. • L'encadrement des activités d'aménagement forestier réalisées notamment par l'industrie forestière, les villégiateurs, les pourvoyeurs et les établissements d'enseignement et de recherche. • L'arrimage avec la Loi sur les pêches en ce qui a trait au libre passage du poisson dans les ouvrages de traverses de cours d'eau. Les préoccupations soulevées par l'APLM seront acheminées à la TGIRT pour être prises en compte. Des modalités particulières pourraient être convenues avec les intervenants concernés sur les enjeux retenus et entérinés par la TGIRT. Mentionnons qu'un site d'intérêt faunique a été intégré à la planification pour la protection de la rivière Victoria, tributaire important du lac Mégantic. Des modalités d'intervention particulières sont applicables le long de celle-ci.
Aménager les érablières en respectant le potentiel pour une future exploitation de la sève.	Comité acéricole Estrie	Le Ministère travaille actuellement à déterminer sur les terres publiques de l'Estrie un potentiel acéricole prioritaire à développer. Les travaux qui seront planifiés sur ces superficies à vocation prioritaire pour l'acériculture tiendront compte des enjeux relatifs à l'exploitation de la sève sur différents aspects. En général, les érablières sont aménagées avec un procédé de coupe partielle dans l'objectif de maintenir un couvert forestier, régénérer le peuplement et accroître son rendement.
La fermeture de chemins présentée par un bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA). S'assurer que le patron de reboisement permet l'accès au secteur pour les utilisateurs.	Ski Eldorado	L'information sera transmise au bénéficiaire de garantie d'approvisionnement en question. Celui-ci pourra prendre en compte le ou les enjeux relatifs à la fermeture, tout en s'assurant de réaliser la fermeture du chemin selon les normes en vigueur.

Intégration au PAFIO des détections de la salamandre pourpre à la suite d'un projet réalisé en 2017.	Nature Cantons-de- l'Est	L'information concernant les détections de salamandres pourpres a été intégrée à la planification forestière. Cependant, la préoccupation exprimée concernant le délai de traitement pour l'ajout officiel à la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est toujours justifiée. L'Unité de gestion assure, toutefois, le traitement des occurrences par le biais d'un registre intérimaire interne.
L'accès au fichier de forme du PAFIO.	Usager	Le MFFP analysera la possibilité de rendre disponibles les fichiers de forme du PAFIO.
La carte interactive est difficile d'utilisation pour un citoyen moyen, dont la façon d'émettre un commentaire.	Usager	Le Ministère travaille toujours à améliorer et à rendre plus efficaces les moyens de communication pour l'ensemble des citoyens. Chaque année, un comité analyse tous les commentaires émis partout dans la province qui concernent l'utilisation de l'interface Web et de ses outils.

Conclusion

La consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur le plan d'aménagement forestier proposé, plus spécifiquement sur les secteurs d'intervention potentiels. Bien que cet exercice n'ait permis de recueillir que peu de commentaires relativement au nombre d'invitations transmises, le MFFP tient à remercier chaque personne et chaque organisme qui se sont manifestés dans le cadre de la consultation. Les préoccupations et les commentaires exprimés permettent au MFFP d'améliorer sa planification forestière afin qu'elle réponde davantage aux besoins et aux intérêts des citoyens et des organismes concernés par la forêt publique. Participer à ces consultations constitue, pour la population, un moyen concret de prendre part à l'aménagement forestier durable de la forêt publique en Estrie.

Les informations spécifiques ainsi recueillies seront intégrées à la planification des secteurs d'intervention potentiels par l'aménagiste du MFFP, responsable des prescriptions sylvicoles. Elles seront également transmises aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) responsables, entre autres, de la voirie forestière et de l'harmonisation opérationnelle.

Chaque secteur sera présenté à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Estrie (TGIRT) à laquelle siègent des représentants des différents groupes d'utilisateurs du territoire (voir la liste des membres en annexe). Au besoin, ceux-ci pourront transmettre des recommandations au Ministère.

Finalement, compte tenu du rôle important que joue la TGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite toute personne concernée par l'aménagement de la forêt publique de l'Estrie à contacter son représentant à la TGIRT pour exprimer ses préoccupations ou obtenir plus d'informations, au besoin. Le Ministère demeure également disponible pour répondre à toute question concernant la gestion et l'aménagement de la forêt publique.

Annexe 1- Composition de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire

Organisme	Représentant
Acériculteurs	M. André Blais
Communautés abénaquises	M. Jean-François Provencher
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	M ^{me} Geneviève Pomerleau
Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA)	M. David Boisvert (Vexco inc.) M. Marc Dumont (Domtar Windsor) M. Bruno Champeau (Champeau)
MRC	M. Patrice Gagné (MRC du Granit) M. Marc-Sylvain Pouliot (MRC du Haut-Saint-François) M ^{me} Manon Ayotte, ing.f (coordonnatrice) M. Jean-Paul Gendron (président) M. Philippe Lebel (MRC des Sources)
Organisme de bassin versant	M ^{me} Véronique Brochu (COBARIC)
Piégeur	M. Richard Cinq-Mars (secteur Louise)
Organisme récréotouristique	M ^{me} Monique Scholz (Sentiers frontaliers)
Zecs	M. Mario Lacasse (Zec Louise-Gosford)
MFFP	M. Francis Chabot, ing.f. M. Sylvain Roy, biologiste M. Eric Jaccard, chef de l'Unité de gestion de l'Estrie



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 